



Abus contrat de travail employeur (Salaire,heure supp,contrat...)

Par Gaga70

Bonjour ,

Je travaille actuellement dans une auberge en tant que serveuse pour deux mois en job d'été. Je pense écrire une lettre A/R de prise d'acte de rupture de contrat de travail avec mon employeur que j'enverrai le lundi 21 aout 2017.

Suite aux multiples problèmes que je rencontre:

- Mon salaire de juillet 2017 m'a été remis très tard et comporte seulement 80h travaille soit environ 300 euro ,comparativement à ma fiche d'heure personnelle qui en comporte 145,5h. J'ai signalé ce problème à mon employeur qui m'a dit tout simplement que cela était normal que je sois payé moins que mes collègues car je suis jeune (mon contrat ayant commencé à mes 17,5 ans et maintenant ayant 18 ans) et qui me paye et déclare seulement la moitié de mes heures. Alors que mon contrat CDD 2 mois comporte 39h hebdomadaire avec heures supplémentaires.
- De plus au bout de plus d'un mois mon contrat de travail ne m'a toujours pas été rendu , j'ai pu le signer mais je ne l'ai jamais revu même au bout de mes nombreuses sollicitations.
- Mon contrat stipule que je devrais passer une visite médicale durant mes heures de travail mais mon employeur ne me l'a jamais fait passé.

Que pensez vous que je puisse obtenir et comment ?

Cordialement, Merci de vos réponses